

Préparation à la prochaine période de déclaration des revenus



Conseil n° 1 :

S'inscrire au portail *Mon dossier pour les particuliers* de l'Agence du revenu du Canada

[Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada \(ARC\)](#) est un portail sécurisé qui permet de consulter ses renseignements fiscaux personnels et les renseignements sur ses avantages sociaux en ligne.

Par exemple, en s'inscrivant on peut consulter ses feuillets de renseignements fiscaux T4, suivre un remboursement et consulter sa limite de contribution au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), entre autres.

Ce portail est également accessible à l'extérieur du réseau du gouvernement du Canada. Les employés actuels, de même que les anciens employés, peuvent accéder à leurs feuillets de renseignements fiscaux en ligne à partir de leur ordinateur personnel.

Conseil n° 2 :

S'inscrire au portail *Mon dossier pour les citoyens de Revenu Québec* (résidents du Québec seulement)

[Mon dossier de Revenu Québec](#) est un portail sécurisé et confidentiel qui permet de consulter ses renseignements fiscaux en ligne.

En s'y inscrivant, on pourra consulter ses feuillets de renseignements fiscaux Relevé 1 et gérer son dossier fiscal (p. ex., consulter un crédit d'impôt pour la solidarité, une prime de travail ou un crédit d'impôt pour frais de garde, etc.).

Ce portail est également accessible à l'extérieur du réseau du gouvernement du Canada. Les employés actuels, de même que les anciens employés, peuvent accéder à leurs feuillets de renseignements fiscaux en ligne à partir de leur ordinateur personnel.



Le saviez-vous?

L'inscription à Mon dossier peut aider à se préparer pour la période de déclaration des revenus et la production de sa déclaration de revenus. On peut également s'assurer que l'ARC et Revenu Québec disposent de ses renseignements personnels à jour, comme ses coordonnées et ses renseignements pour le dépôt direct.

